



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 5

Révision nr : 2

Date : 8 / 11 / 2010

Remplace la fiche : 31 / 8 / 2004

## Acide citrique monohydraté

SP-T-N-(ORG.)

### Attention



#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Ref. n°	: 107 221
Nom commercial	: Acide citrique monohydraté
Identification de la société	: JEULIN SA T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: 01 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification CE : Xi; R36

Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (SGH)

Classe de danger et code de catégorie

• Dangers pour la santé : Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention (CLP : Eye Irrit. 2)

Etiquetage

• Pictogramme(s) de danger



• Mention d'avertissement

: Attention

• Mention de danger

: H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

• Conseils de prudence

- Généraux

: P102 : Tenir hors de portée des enfants.

- Prévention

: P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

- Intervention

: P305+P351+P338+P337+P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France  
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 5

Révision nr : 2

Date : 8 / 11 / 2010

Remplace la fiche : 31 / 8 / 2004

## Acide citrique monohydraté

SP-T-N-(ORG.)

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	Classification
Acide citrique monohydraté	: 100 env. %	5949-29-1	201-069-1	----	Xi; R36 ----- Eye irrit 2 (H319)

### 4. PREMIERS SECOURS

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.  
En cas de malaise consulter un médecin.  
Faire respirer de l'air frais.  
En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.  
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.  
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : **En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).**  
**Consulter immédiatement un médecin.**

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Moyens d'extinction

##### - Adéquats

- : Eau.  
Dioxyde de carbone.  
Poudre.  
Mousse.  
Sable.

- : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.  
Combustible.  
La décomposition thermique génère :  
Monoxyde de carbone.

#### Protection contre l'incendie

- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

#### Procédures spéciales

- : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### Mesures techniques

#### Eviter la production de poussières.

#### Précautions individuelles

- : Evacuer et restreindre l'accès.

#### Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### Précautions pour l'environnement

- : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### Mesures après fuite / épandage

- : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.

Rincer/diluer le résidu à l'eau.

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 5

Révision nr : 2

Date : 8 / 11 / 2010

Remplace la fiche : 31 / 8 / 2004

### Acide citrique monohydraté

SP-T-N-(ORG.)

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Manipulation** : Porter un vêtement de protection approprié.  
Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.  
Eviter toute exposition inutile.  
Ne pas respirer les poussières.
- Stockage** : Après utilisation bien fermer le couvercle.  
Eviter le contact avec l'humidité.  
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.
- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
  - **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
  - **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
  - **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
  - **Autres** : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.  
Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Nom chimique** : Acide citrique monohydraté ; Acide 2-hydroxy-1,2,3-propane tricarboxylique monohydraté.
- Etat physique** : Cristaux.
- Couleur** : Blanc(he).
- Odeur** : Inodore.
- pH** : 50g/LH<sub>2</sub>O:1,8 (20°C)
- Poids moléculaire** : 210,14
- Point de fusion [°C]** : 135-152
- T°d'ébullition initiale [°C]** : (Décomposition)
- Point de décomposition [°C]** : > 170 °C
- Pression de vapeur [hPa]** : (20°C): < 0,1 (Subst. anhydre).
- Solubilité dans** : Eau. (20 °C) : ~ 1630 g/L
- Point d'éclair [°C]** : Non applicable.
- Limites d'explosivité**
- Limites d'explosivité inférieures [%]** : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité supérieures [%]** : Aucune donnée disponible.
- Log P octanol / eau à 20°C** : (20°C) : -1,72 (Subst. anhydre).



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 5

Révision nr : 2

Date : 8 / 11 / 2010

Remplace la fiche : 31 / 8 / 2004

### Acide citrique monohydraté

SP-T-N-(ORG.)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Matières à éviter

: Oxydants forts.  
Agents réducteurs.  
Métaux.

### Produits de décomposition dangereux

: Monoxyde de carbone.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### - Inhalation

: Irritant pour les voies respiratoires.  
Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.

#### - Cutanée

: Légèrement irritant.

#### - Oculaire

: Très irritant pour les yeux.

#### - Ingestion

: Irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.  
Douleurs abdominales. Vomissements sanglants si absorbé en grandes quantités.  
: D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.

#### - Autre

#### Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]

: 3000 (subst anhydre)

#### Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]

: Aucune donnée disponible.

#### Irritation de la peau (lapin)

: Aucune donnée disponible.

#### Irritation des yeux (lapin)

: Aucune donnée disponible.

#### Irritation des membranes muqueuses (lapin)

: Aucune donnée disponible.

### Toxicité chronique

### Effets mutagènes

: Les tests mutagéniques sont négatifs.

### Toxicité vis-à-vis de la reproduction

: N'est pas supposé toxique.

### Effets tératogènes

: N'est pas supposé toxique.

### Autres informations toxicologiques

: A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Information relative aux effets écologiques

: Eviter le rejet dans l'environnement.

Toxicité pour les bactéries : Ps. Putida CE5 : > 10000 mg/L/16h (subst. anhydre)  
Toxicité pour les daphnies : Daphnia magna : CE50 : ~120 mg/L/72h (subst. anhydre).

Toxicité pour les poissons : Leuciscus idus CL50 : 440-760 mg/L/96h (subst. anhydre).

Toxicité pour les protozoaires : E. sulcatum CE5 : 485 mg/L/72h (subst. anhydre).

Toxicité pour les algues : Sc. quadricauda CI5 : 640 mg/L/7j (subst. anhydre).

: 0.686 (subst. monohydratée).

: 0.685 g/g (subst. monohydratée).

: 0.481 g/g (subst. monohydratée).



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 5

Révision nr : 2

Date : 8 / 11 / 2010

Remplace la fiche : 31 / 8 / 2004

## Acide citrique monohydraté

SP-T-N-(ORG.)

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES (suite)

Persistante et dégradabilité	: Biodégradation rapide.
Potentiel de bio-accumulation	: Log P(o/w) < 1: Bioaccumulation pas à prévoir. (Monohydrate).
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Biodégradation [%]	: > 98%/2j (Zahn-Wellens test).

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Elimination des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. <b>Ne pas jeter les résidus à l'égout.</b>
Procédures d'élimination des déchets : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.	

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information générale	: Non réglementé.
Autres	: Aucun(e).

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Autres	: Aucun(e).
--------	-------------

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Phrase(s) R : R36: Irritant pour les yeux.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document